

---

Elle ne saurait être assimilée à une généralisation des secours humanitaires, ni à un retour graduel aux activités courantes de développement. À ce stade, les risques de reprise de la violence sont aussi grands que les chances de progrès réel vers la paix.

Cette étape de la reconstruction, alors même que la société est à peine sortie d'un violent conflit interne, est unique pour la simple raison que le conflit résultait de l'effondrement de l'appareil de gouvernement. Les conflits internes ont tous en commun les caractéristiques suivantes :

- effondrement ou destruction de l'ordre politique;
- déconsidération d'un grand nombre d'institutions sociales et politiques;
- fragmentation politique et apparition de factions au sein de l'État et de la société;
- disparition de la cohésion sociale et de la coopération entre les groupes;
- forte militarisation des institutions, de la société et de la culture;
- traumatisme psychosocial massif;
- dégradation importante des infrastructures, de l'économie et des ressources humaines.

S'il faut envisager la reconstruction après les conflits comme étant en soi un processus permanent et durable, nos initiatives externes porteront cependant sur le court terme puisque la politique canadienne vise à appuyer la mise en place de fondations locales *autosoutenues*. Nous devons donc intervenir au cours de la brève période - généralement de 24 à 36 mois - qui suit l'ouverture des négociations de paix et la cessation concomitante des hostilités. Ce délai permet d'établir les premières fondations communautaires qui assureront la continuité et l'efficacité du processus de consolidation de la paix lorsque cesseront les apports externes des donateurs internationaux. Le défi consiste maintenant à appeler l'attention des décideurs sur les données de recherche et d'analyse accumulées, de manière que les connaissances acquises se traduisent par des *politiques effectives*.

Ayant ainsi généralement défini les initiatives envisagées, les discussions se sont ensuite portées sur quatre impératifs prioritaires, à savoir : 1) fixer les priorités et le calendrier d'intervention; 2) établir l'enchaînement des diverses étapes; 3) cibler les